

COMMUNE
DE
R O S S F E L D
67230



Téléphone: 03 88 74 43 33
Télécopie : 03 88 74 35 37
✉ mairie-rossfeld@wanadoo.fr

Séance du 5 septembre 2013

Sous la présidence de M. Jean-Claude ROHMER, Maire,

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres sauf :

- M. Jean-Marie GRUNERT, excusé
- M. Christian MANGOLD, non excusé.

Conseillers élus :
15
Conseillers en fonction :
13
Conseillers présents :
11
Date de convocation :
30 août 2013

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 09/07/2013
3. Taxi : demande d'autorisation de stationner
4. Sortie de fin de mandat
5. Démolition de la baraque U.T.L.
6. Sanitaire école 1^{er} étage : remplacement des lavabos
7. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15 et salue les membres présents.

Il donne lecture de la lettre de démission au 1^{er} août 2013, de Mme Nathalie GUERLIN, conseillère municipale, qui a déménagé de Rossfeld cet été.

Le conseil municipal prend acte de cette démission.

Puis Monsieur le Maire propose de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour de la séance :

7. Demande d'adhésion au S.D.A.U.H.
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09/07/2013

Le procès-verbal de la séance du 09/07/2013 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

3. TAXI : DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNER

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur Eric WEIBEL de Rossfeld qui souhaite développer une activité de transport en taxi et qui sollicite une autorisation de stationner sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande.

4. SORTIE DE FIN DE MANDAT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une somme de 2 100 € pour la sortie de fin de mandat.

Cette somme a été prévue au budget primitif 2013, article 6257.

5. DEMOLITION DE LA BARAQUE U.T.L.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par un riverain de la salle des fêtes qui souhaiterait acquérir une bande de terrain de 4 mètres de large sur une longueur d'environ 36 mètres afin de créer un accès à l'arrière de sa propriété depuis la rue du Stade. Pour ce faire et en contrepartie financière, il propose de démolir l'ancienne baraque de l'U.T.L.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la cession d'une bande de terrain de 4 mètres de large et de 36 mètres de long en contrepartie de la démolition de l'ancienne baraque de l'U.T.L. Il précise que la démolition devra être effectuée dans les règles de l'art en tenant compte de la présence d'amiante dans les plaques de fibro-ciment du toit et éventuellement sur toute autre partie de la construction. Une convention réglementant cette démolition sera établie et signée par les deux parties.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur et les frais d'arpentage pris en charge par la commune.

6. SANITAIRE ECOLE 1^{ER} ETAGE : REMPLACEMENT DES LAVABOS

Lors du dernier conseil d'école, le directeur d'école a sollicité la mise en place de lavabos plus grands dans les WC du 1^{er} étage permettant ainsi le nettoyage du matériel de peinture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de faire réaliser ces travaux et charge Monsieur le Maire de les confier à la société SANI CONCEPT de ROSSFELD pour un montant de 1 265 € HT, soit 1 512,94 € TTC.

A cet effet, le virement de crédit suivant est nécessaire :

- Section fonctionnement - Article 022 – dépenses imprévues : - 1 512,94 €
- Section fonctionnement – article 61522 – entretien et réparations sur bâtiments : + 1 512,94 €

ADOPTE à l'UNANIMITE.

7. DEMANDE D'ADHESION AU S.D.A.U.H.

Le projet de loi Duflot (ALUR) actuellement examiné à l'Assemblée Nationale prévoit la fin progressive de l'instruction des autorisations d'urbanisme par les services de l'état. Ainsi les communes couvertes par une carte communale après l'entrée en vigueur de la loi deviendront automatiquement compétentes en matière de droit des sols ; pour les autres ce sera au plus tard le 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu récemment le S.D.A.U.H. (service départemental d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat) en compagnie des deux adjoints et de la

secrétaire, et que celui-ci se propose d'instruire les autorisations d'urbanisme pour le compte de la commune moyennant une participation forfaitaire annuelle de 1,50 € par habitant.

Les services du S.D.A.U.H. se déplacent en mairie tous les 15 jours pour y instruire les dossiers déposés, conseiller les élus et les candidats à la construction. De plus, ils mettent à disposition des communes adhérentes un logiciel dénommé Cart@ds qui permet un meilleur suivi des demandes en cours.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, décide de résilier la convention qui lie la commune avec les services de l'état au 31 mars 2014 et décide d'adhérer au S.D.A.U.H. à compter du 1^{er} avril 2014. Monsieur le Maire est autorisé

ADOpte A L'UNANIMITE.

8. DIVERS

Logements de l'école : Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de deux lettres émanant des locataires des logements de l'école concernant des travaux à entreprendre et des règles de fonctionnement du périscolaire.

Une réponse sera donnée prochainement aux locataires après étude des problèmes évoqués.

Rapport annuel 2012 du SMICTOM : Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le rapport annuel 2012 du SMICTOM est à leur disposition au secrétariat de la mairie.

Atelier communal : suite à la réunion de travail du 26 août 2013, l'architecte a élaboré un avant projet sommaire des travaux à effectuer. Ce projet est validé par le conseil municipal.

Elections municipales : les élections municipales sont programmées le 23 et 30 mars 2014.

Clôture de la séance à 22h30.